



# Compte-rendu du rendez-vous de quartier

## CHANTEMERLE

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune.

Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ».

Le rendez-vous du quartier Chantemerle s'est déroulé le **mardi 5 juillet 2022**. 8 habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, et Bernard Dupré, maire adjoint.

### Introduction du Maire

Une réunion publique dédiée aux hélicoptères a eu lieu pour parler de l'utilité des hélicoptères et expliquer les nuisances sonores des hélicoptères sur la commune, en lien avec le CHU.

L'enquête publique du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) s'est conclue par un avis favorable de la commissaire enquêteuse. Les sujets traités sont les chutes de blocs, le ruissellement, les crues torrentielles et les glissements de terrain. Des modifications sont faites dans le zonage initial pour tenir compte de la chute du bloc du 29 décembre 2021, qui avait entraîné la fermeture du chemin de Chantemerle au-dessus de Pelletière. Le PPRN sera signé à l'automne par le Préfet.

Le chantier de construction du nouveau centre de tri d'Athanor est en cours. Dans un second temps, ce sera une nouvelle usine d'incinération qui sera construite et pour finir l'actuelle usine sera déconstruite (horizon 2029).

Plusieurs dispositifs existent afin d'accompagner financièrement et techniquement les Tronchois à renouveler leur appareil de chauffage au bois (Prime air bois) et à isoler leur maison individuelle ou leur copropriété (Mur mur). Plus d'informations en contactant l'Agence locale de l'énergie et du climat au 04 76 00 19 09.

Sur le site du Cadran solaire, la phase de déconstruction est achevée. Certains bâtiments sont conservés, c'est le cas de celui qui accueillera des services communaux. La construction de la résidence universitaire du CROUS a démarré, l'ouverture est prévue à la rentrée 2023. L'arrivée des premiers habitants dans les logements devrait avoir lieu en 2026.

### Mobilités

Le principe des zones à faibles émissions (ZFE) est imposé par l'Europe et par l'Etat dans les zones comme la Métropole où la qualité de l'air est mauvaise. La ZFE est actuellement en vigueur dans 27 communes de la Métropole dont La Tronche pour les véhicules utilitaires et les poids lourds. Elle interdit la circulation des véhicules les plus polluants. La circulation de ces véhicules utilitaires avec certificat qualité de l'air 3 est interdite à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les modalités de la seconde ZFE pour les véhicules légers et les deux roues motorisées sont en cours de travail par la Métro, en prenant en compte l'aspect social. Des aides financières seront proposées pour les particuliers qui ont des faibles ressources par la Métro afin de les accompagner au renouvellement de leur véhicule ou d'étudier d'autres solutions de mobilité.

Pour des raisons financières, il avait été envisagé de supprimer le ramassage scolaire du soir. Une réunion a été organisée à ce sujet avec les parents concernés. Le ramassage est maintenu le soir, et les services communaux

travaillent à une mutualisation avec le transport Sacado de la TAG, car les deux bus se suivent sur le même itinéraire. Les élus rappellent que le circuit des bus fait partie des voiries déneigées en priorité.

## **Travaux**

Les riverains sont satisfaits des travaux de réfection de la chaussée chemin de Chantemerle.

La route de Chartreuse (à partir de la mairie) est en travaux depuis juin 2022 pour une durée d'environ une année pour reprendre les réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, d'eaux usées, puis créer des aménagements pour améliorer la circulation piétonne et réduire la vitesse des véhicules. Ce chantier complexe, porté par la Métropole, va avoir un impact important sur la circulation dans le secteur de la Grande Tronche avec des reports possibles du trafic automobile. Plusieurs phases de travaux sont prévues entre la mairie et la Villa Hermione. Les quilles installées sur le bas de la route de Chartreuse étaient une expérimentation, afin de simuler ce que serait un trottoir d'une largeur d'1m 40. Les aménagements qui seront réalisés pour sécuriser les cheminements piétons à l'issue des travaux sont actuellement à l'étude par les services métropolitains.

Des travaux de reprise du réseau d'eau potable sont prévus entre le 18 juillet et le 12 août 2022 chemin du Coteau. Des travaux sont en cours au niveau de l'avenue du Grand Sablon et du rond-point de Décathlon pour des reprises du réseau de chauffage urbain, jusqu'à la fin de l'été.

La réalisation d'une pompe de relevage permettant de lutter contre les remontées d'eau par la Chantourne lors des crues de l'Isère, est en cours à l'intersection du boulevard de la Chantourne et du chemin Fortuné Ferrini.

## **Divers**

L'augmentation du nombre d'habitants à La Tronche aura un impact sur le nombre d'enfants à accueillir dans les écoles. Les études ont conclu au besoin de 7 nouvelles classes à l'échéance 2030, c'est pourquoi les élus ont décidé de construire une nouvelle école maternelle à la place de l'ancienne en bordure du parc Brise des Neiges, d'ici septembre 2025.

Un conseiller numérique, financé en grande partie par l'Etat, est à votre disposition pour vous accompagner dans l'usage numérique. Vous pouvez le contacter par mail à l'adresse suivante : [conseiller-numerique@ville-latronche.fr](mailto:conseiller-numerique@ville-latronche.fr)  
Les riverains indiquent s'être bien adaptés à l'extinction nocturne sur leur secteur.

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : [participation@ville-latronche.fr](mailto:participation@ville-latronche.fr)

